



**Grille indicative d'honoraires  
EN RELATION D'AIDE**

**Nos visées :** *Permettre à toute personne d'accéder à la formation et à l'accompagnement PRH*  
*ET aussi permettre aux formateurs de vivre de leur travail (et de continuer à assurer leur suivi et formation continue).*

**Fixez vous-même librement le montant de votre participation**

**Les valeurs que nous vous invitons à vivre :**  
*l'équité et le sens de la responsabilité*

**Les valeurs que nous vivons :**  
*L'ouverture à tous, la confiance, la solidarité et le professionnalisme*

**Grille indicative**

Honoraires de référence : 400 à 600 dhs par séance. A vous de fixer en fonction de	
Votre niveau de ressources personnelles (1)	Honoraires par relation d'aide (1 heure)
Entre 14 000 et 20 000 dhs	350 dhs
Au-delà de 20 000 dhs	400 dhs
Honoraires de solidarité (= solidarité du formateur qui accepte une sous-rémunération)	
Votre niveau de ressources personnelles (1)	honoraires par RA (1 h)
Entre 12 000 et 14 000 dhs	300 dhs
Entre 9 000 et 12 000 dhs	250 dhs
Entre 7 000 et 9 000 dhs	200 dhs
Entre 5 000 et 7 000 dhs	150 dhs
En deçà de 5 000 dhs	Voir l'accompagnateur

**(1) :** Votre niveau de ressources (salaires + loyers perçus + autres revenus : rentes ou ...) = nettes d'impôts. Il est probablement en lien avec votre niveau de vie (vos dépenses par mois).

**Cas particuliers :**

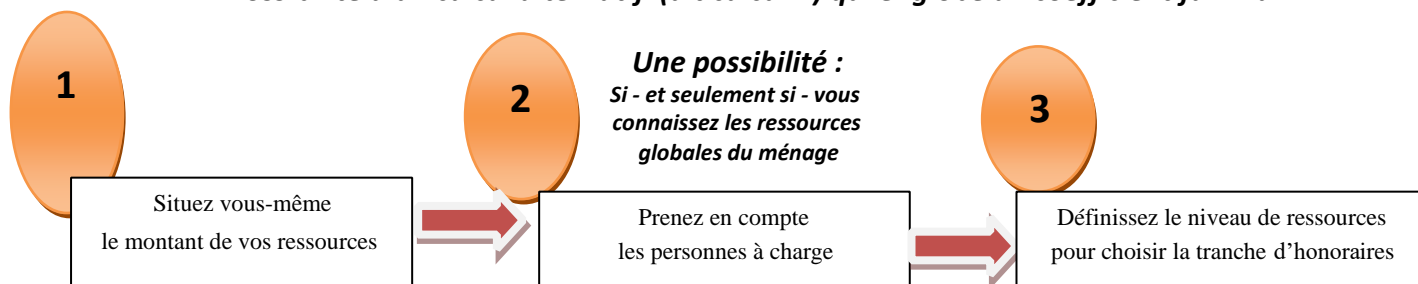
Une personne qui n'a pas de revenus personnels réguliers doit privilégier le cas B (ressources familiales) (voir page verso).  
 Pour le cas d'un étudiant à la charge de ses parents, ce sont les revenus des parents (du parent) qui prennent en charge qui doivent servir de base.  
 Une personne dont les ressources du conjoint ne sont pas clairement connues devrait privilégier le cas A (sans coefficient familial).  
 Une famille monoparentale doit partir du cas B (bénéficiaire du coefficient familial même s'il n'y a qu'un seul revenu).

En cas de difficultés : voir avec l'accompagnateur.

**Vous pouvez choisir le calcul alternatif (dit calcul B) qui englobe un coefficient familial. Voir au dos. Pour cela : partir des ressources globales de votre ménage.**

**Conditions générales :** Ce travail de relation d'aide est un engagement pour vous. Votre accompagnateur s'y engage aussi. Tout rendez-vous, qui n'est pas annulé moins de 48h à l'avance, est dû.

**Possibilité d'un calcul alternatif (dit calcul B) qui englobe un coefficient familial**



Vos ressources mensuelles (1)	Coefficient familial	Votre niveau de ressources
<b>Personnelles</b> : vous ne prenez en considération que vos ressources personnelles mensuelles. <b>Calcul A (page recto).</b>		Le montant de vos ressources personnelles constitue le montant de référence pour définir la tranche d'honoraires
<b>Familiales</b> : vous prenez la somme totale des ressources mensuelles de votre foyer. <b>Calcul B.</b>  Colonne ci-contre, un exemple pour 25 000 dhs.	Appliquez une réduction par personne (enfant) à charge en divisant le montant des ressources par : 1,5 pour un couple 1,75 pour un couple avec 1 enfant 2 pour un couple avec 2 enfants + 0,25 par enfant supplémentaire	16 667 dhs 14 280 dhs 12 500 dhs  Puis utiliser alors la grille indicative qui est en recto.

(1) : Voir page recto.

**Rappel des cas particuliers (priorité au calcul B):**

Une personne qui n'a pas de revenus personnels réguliers doit privilégier le cas B (ressources familiales) (voir page verso). Une famille monoparentale doit partir du cas B (bénéficier du coefficient familial même s'il n'y a qu'un seul revenu).